



Le 3 février 2010

**Régie de France Télévisions :
Engagement d'une négociation exclusive incluant des clauses juridiques très
claires et précises écartant tout risque de conflits d'intérêts ou concurrentiel**

Patrick de Carolis a réuni ce mercredi 3 février 2010 le Conseil d'administration de France télévisions pour **examiner le projet d'ouverture de 70% du capital de la France télévisions Publicité, qui permettra d'assurer un avenir pérenne à cette filiale.**

Au terme d'une procédure ouverte et transparente, lancée en juin 2009 menée sous le contrôle de l'Agence des Participations de l'Etat et avec l'appui de la banque Rothschild, le **Conseil d'administration a été amené à examiner le dossier présenté par le consortium Lov-Publicis, qui constitue l'offre la mieux disante sur la base des critères d'évaluation définis dans le cadre de la procédure : le projet industriel, le critère social, le prix de cession.**

Le Conseil d'administration a mandaté le président directeur général de France télévisions pour engager les négociations exclusives avec le consortium Lov-Publicis, étant entendu que le Conseil d'administration aura à se prononcer au terme de ces négociations pour autoriser la cession de 70% du capital ainsi que pour valider le nouveau pacte d'actionnaires. Les instances représentatives du personnel concernées seront également consultées.

Patrick de Carolis, appuyé par le Conseil d'administration, a souhaité que des clauses juridiques très claires et précises puissent être intégrées dans un futur contrat de cession afin d'écartier tout risque de conflits d'intérêts ou concurrentiel entre les nouveaux actionnaires d'une part, FTP d'autre part, et permettant de garantir le maintien de l'absolue indépendance de la ligne éditoriale de France télévisions.